

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société **HIGHTECH PAYMENT SYSTEMS**, par abréviation « HPS », Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 70.359.900 Dirhams sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire**, qui se tiendra le :

Lundi 28 Juin 2021 à 14 heures

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ▶ Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration
- ▶ Lecture du rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2020
- ▶ Approbation desdits rapports, ainsi que du bilan et des comptes de l'exercice 2020
- ▶ Affectation des résultats
- ▶ Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée
- ▶ Quitus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes
- ▶ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes « PwC Maroc »
- ▶ Fixation du montant global des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice 2021
- ▶ Pouvoirs à conférer

En raison de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire par les autorités marocaines jusqu'au 10 juin 2021, à la date de publication du présent avis de convocation, cette Assemblée Générale se tiendra en **visioconférence**, et ce conformément aux dispositions de la loi n° 27-20 relative à la réunion des organes de gouvernance et des assemblées générales des sociétés anonymes pendant la période de l'état d'urgence autorisant les entreprises à pouvoir tenir ces réunions en visioconférence.

Tout actionnaire a le droit d'assister, de se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par un ascendant ou descendant ou par tout représentant de société gestionnaire de portefeuilles de valeurs mobilières, ou de voter par correspondance à cette assemblée, quel que soit le nombre d'actions possédées, sous réserve d'inscription sur les registres sociaux ou de se faire délivrer une attestation de blocage de ses titres par un intermédiaire financier. Les actionnaires désirant se faire représenter ou voter par correspondance, devront se procurer le formulaire unique de pouvoir et de vote par correspondance disponible sur le site <https://www.hps-worldwide.com/>

Par ailleurs, afin de participer à l'Assemblée Générale en visioconférence, les actionnaires y participant ou se faisant représenter, sont tenus au plus tard deux (2) jours ouvrés avant la tenue de l'Assemblée Générale, soit le vendredi 25 Juin à 18 heures, d'adresser une demande à l'adresse mail suivante : **corporate-governance@hps-worldwide.com**, et d'y joindre, les documents et informations ci-après listés nécessaires à leur participation :

- ▶ une attestation de blocage des actions, dûment signée et cachetée par leur intermédiaire financier,
- ▶ une copie de leur pièce d'identité et le cas échéant, de celle de leur mandataire,
- ▶ le cas échéant, une procuration dûment signée par l'actionnaire représenté ainsi que l'adresse mail de son mandataire.

Dès réception de ces documents et après leur vérification, les actionnaires concernés ou leur mandataire respectif, recevront un courrier électronique avec un lien unique et personnel de connexion à la réunion de l'Assemblée Générale.

Les procédures pour participer et voter à l'Assemblée Générale, ainsi que le formulaire de vote par procuration ou par correspondance et les documents qui y seront présentés, sont disponibles sur le site internet de la société, conformément aux dispositions des articles 121 et 121 bis de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Le Président du Conseil d'Administration

PROJET DES RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 72 356 116 dirhams. Elle approuve toutes les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat social ci-dessous soit un bénéfice net comptable de 72.005.166 dirhams comme suit :

(en dirhams)	Situation au 31/12/2020	Affectation résultat 2020	Situation après affectation du résultat 2020
Capital social ou personnel	70 359 900	-	70 359 900
Prime d'émission, de fusion, d'apport	31 623 410	-	31 623 410
Réserve légale	7 035 990	-	7 035 990
Autres réserves	-	-	-
Report à nouveau	223 277 287	37 176 166	260 453 453
Résultat net de l'exercice	72 356 116	-	-
Distribution de dividendes	-	35 179 950	35 179 950
TOTAL	404 652 702	72 356 116	404 652 702

Il sera donc distribué un dividende de 50 dirhams par action, et sera mis en paiement le 30 Juillet 2021.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la 20-05 et la loi 78-12, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale Ordinaire, donne aux Administrateurs et aux commissaires aux comptes, quitus de leur mandat pour l'exercice 2020.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à échéance du mandat du Commissaire aux Comptes « PwC Maroc ». Elle décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (03) exercices, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clôturer le 31/12/2023.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant global des jetons de présence à répartir entre les Administrateurs à 780 000 dirhams pour l'exercice 2020.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.

